

CONDITIONS GÉNÉRALES

Périmètre d'application

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les achats de billets ou d'abonnements auprès de tous les points de vente du FC SLO SA et régissent le rapport de droit entre le FC SLO et l'acheteur et/ou le détenteur de ces billets ou abonnements (ci- après le « Client »). En cas d'achat en ligne, ces conditions s'appliquent cumulativement avec celle du prestataire, partenaire du SLO.
2. Le Client assiste sous sa propre responsabilité au match auquel le billet donne accès, et, en l'achetant, il accepte sans réserve les présentes conditions générales.
3. Le SLO se réserve le droit de modifier les Conditions Générales en tout temps, la version en ligne au moment de la commande de billets faisant foi.

Prix- Paiements

4. Les prix de vente de billets s'entendent en francs suisses (CHF) TTC. Le SLO se réserve de modifier ses prix à tout moment mais les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. En cas d'achat en ligne, les frais de port et d'envoi sont facturés en sus en fonction de la nature des colis et du mode d'expédition. Ils sont indiqués au moment de la commande. Les délais de livraison mentionnés sur le site sont donnés à titre purement indicatifs. Le bénéfice et le risque passent au Client au moment de l'expédition des billets. La vente des billets est traitée dans la limite des places disponibles. À la réception des billets, le Client doit vérifier qu'ils sont bien conformes à la commande.
5. Les modes de paiements acceptés sont ceux des points de vente concernés. Pour tout paiement effectué sur le site Internet du SLO, le FC SLO recourt à un système sécurisé de paiement en ligne.

Billetterie

6. Le Client est seul responsable de son billet. Les billets de match ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Toute prétention à remboursement est exclue y compris en cas de perte ou de vol. Aucun billet ou abonnement ne sera délivré et/ou ne pourra être utilisé par une personne ayant fait l'objet d'une interdiction de stade. Chaque billet peut être donné à une personne d'une catégorie équivalente ou bénéficiant d'un prix inférieur (âge, étudiant, AVS, AI, etc...)
7. Le E-ticket est uniquement valable s'il est lisible sur un téléphone portable ou imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso. L'entrée à l'événement est soumise au contrôle de la validité du E-ticket via les codes imprimés. Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les E-tickets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, le Client doit imprimer à nouveau son E-ticket. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, il est impératif que le Client vérifie que les informations écrites sur le E-ticket, ainsi que le code barre soient bien lisibles.
8. Les abonnements en circulation ne sont valables que pour les matchs organisés par le SLO, de championnat (18 matches), de la saison mentionnée sur la carte, ainsi que pour certains matchs désignés par le SLO. Les abonnements ne sont pas valables pour la Coupe Suisse.
9. Il est interdit au Client de revendre les billets ou abonnements à des fins commerciales. Il est également interdit d'utiliser les billets à titre de publicité ou de les mettre à disposition du public dans le cadre de tirage au sort sans l'accord préalable écrit du FC SLO. En cas de violation de cette disposition, le SLO pourra réclamer au Client une pénalité à hauteur de CHF 5'000 pour chaque cas de violation.

Report ou annulation

10. Si la date, l'horaire ou le lieu d'un match sont modifiés, le titre d'accès reste valide pour la nouvelle date, le nouvel horaire ou le nouveau lieu. Les billets ne pourront être ni repris ni échangés.
11. En cas d'annulation définitive d'un match, les demandes de remboursement devront être adressées au FC SLO. Les frais administratifs ne seront en aucune cas remboursés. Toute prétention à un remboursement expire trente (30) jours après la date officielle prévue du match.

Accès au(x) match(s)

12. Toute personne souhaitant assister à un match doit être au bénéfice d'un billet d'entrée. Le FC SLO se réserve le droit d'interdire l'accès à un match à défaut de présentation des billets.

13. Le SLO ou le personnel de sécurité du stade refusera l'accès au match à tout porteur d'un billet comportant un code qui aurait déjà été scanné. Seule la première personne présentant un droit d'entrée sera admise. Elle sera présumée être le porteur légitime du droit d'entrée, le Client étant légalement responsable des copies réalisées, notamment à partir de sa boîte de messagerie.

14. A l'intérieur du stade, chaque Client doit être en mesure de présenter son titre d'accès à tout moment, sur simple demande du personnel de sécurité ou du FC SLO. Les titres d'accès ne sont valables que s'ils sont validés par le personnel et les moyens de contrôle du SLO les soirs de match. Les billets perdus ou détériorés ne sont pas remplacés. En principe le billet perd sa validité dès que le spectateur a quitté le stade. Toute sortie est considérée comme définitive.

15. Le Client s'engage à respecter strictement le Règlement de sécurité du Stade ainsi que toutes les consignes de sécurité et d'organisation ainsi que toutes les instructions s'y rapportant, qui lui auront été communiquées par le SLO ou par un prestataire, par écrit ou oralement, pendant et après le match. Pendant le match, tout enregistrement de bandes son ou d'images est strictement interdit sans autorisation préalable du SLO. Les objets dont l'utilisation ou le port seraient susceptibles de blesser autrui sont également interdits. Sont également interdits les objets pyrotechniques de toutes sortes, ainsi que les banderoles ou tout support d'insulte ou de provocation. En cas de non-respect des dispositions précitées et/ou les consignes de sécurité du stade, le Client peut être exclu de la manifestation, son titre d'accès pouvant être repris par le SLO et cela sans dédommagement. Le SLO se réserve également le droit de prononcer une interdiction de participation à toute future manifestation organisée par le SLO et de réclamer la réparation du dommage causé par le Client

16. Le Client accepte de se soumettre aux mesures de sécurité imposées par la sécurité du SLO, les instances nationales et internationales de football.

Image

17. a) Vidéosurveillance. Le Client est informé que, pour des raisons de sécurité, il peut être photographié ou filmé dans l'enceinte du Stade de la Pontaise durant toute la manifestation sportive. En accédant au stade, toute personne accepte expressément d'être photographiée ou filmée et reconnaît que des images le concernant peuvent être utilisées par le SLO en cas de poursuites judiciaires. Un droit d'accès est prévu pendant le délai de conservation des images conformément à la loi sur la protection des données.

18. b) Droit à l'image. Toute personne assistant à un match du SLO consent à titre gracieux et pour le monde entier et la durée légale applicable, à ce que le SLO puisse capter son image et sa voix sur tout support et les utiliser/exploiter en relation avec la diffusion du match, la promotion du SLO. Le Client consent ainsi expressément à ce que les vidéos et prises de vue réalisées lors de l'événement soient éventuellement diffusées en direct sur écrans géants et/ou en direct ou en différé à la télévision (ou sur tout autre support d'enregistrement et de diffusion) et/ou utilisées à des fins promotionnelles et marketing, dans le cadre des médias, réseaux sociaux, et de la communication du FC SLO SA. Il renonce expressément à toute rémunération en cas d'utilisation de son image dans ce contexte.

19. c) La collecte et/ou la transmission et/ou la production et/ou la diffusion de toute information ou donnée sur le déroulement d'un match, le comportement ou d'autres éléments d'un match, toute forme d'enregistrement de matériel audio, vidéo ou audiovisuel d'un match (que ce soit par l'utilisation d'appareils électroniques ou d'autres moyens) à des fins de paris, de jeux de hasard ou d'activités commerciales qui n'ont pas été autorisées à l'avance, ou à toute autre fin qui viole ces conditions, sont strictement interdites dans le stade, sauf si l'autorisation est expressément accordée par la ligue et le club. Les téléphones portables ne peuvent être utilisés qu'à des fins personnelles et privées. En cas de violation des présentes conditions, les visiteurs peuvent se voir refuser l'accès au stade ou en être expulsés.

Responsabilité

20. Le SLO décline toute responsabilité pour des dommages matériels ou corporels subis par le Client lors d'une manifestation organisée par le SLO. Le SLO peut être amené à collecter des données personnelles du Client pour traiter les achats. Le SLO s'engage dans ce cadre à respecter la réglementation applicable en Suisse en matière de données personnelles. Le SLO est en droit de transmettre les données personnelles du Client à des entreprises tierces, partenaires

du SLO, dans la mesure où ceci est nécessaire pour le traitement des demandes du Client, la gestion de la billetterie ou les campagnes marketing du SLO. Le Client pourra à tout moment demander des renseignements sur les données personnelles enregistrées, se désinscrire de la liste de courriels du SLO et sur, demander la suppression ou la rectification des données enregistrées le concernant. Les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit avec preuve d'identité à l'adresse admin@fcslo.ch.

21. En cas de violations de ses propres obligations contractuelles résultant des présentes Conditions Générales, le SLO est responsable vis-à-vis du Client pour les seuls dommages directs et prouvés, occasionnés par le SLO par intention illégale ou négligence grossière.

Toute responsabilité du SLO est expressément exclue pour des dommages indirects ou des dommages consécutifs, tels qu'habituellement retenus par la jurisprudence et notamment la perte de données suite à des perturbations préalables ou à des interruptions de la disponibilité des billets suite à la défaillance des canaux de commercialisation, les erreurs de transmission, la remise trop tardive de billets, le défaut d'informations sur des prix les erreurs dans les confirmations de commande, etc..).

Droit et For

22. Le droit suisse est applicable aux présentes conditions générales, ainsi qu'à tous litiges y afférent, sous réserve de règlements sportifs de l'Association Suisse de Football, de la Swiss Football League, de l'UEFA et de la FIFA applicables.

23. Tout litige résultant des présentes conditions générales, ou en rapport avec la relation contractuelle existant entre le Client et le SLO sera exclusivement soumis aux tribunaux vaudois, le recours au Tribunal fédéral suisse étant réservé.

Lausanne, le 4 novembre 2022

FC SLO SA

Route des Plaines du Loup 7

1018 Lausanne

Tél : +41 78 202 70 12 Mail : admin@fcslo.ch